

Conseil municipal du Mardi 28 mai 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 22 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 28 mai 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 26 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD

- Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS

- Myriam MARTINEAU - Luc BARRETEAU - Marie DELAHAYS - Marie-Claude GOINEAU – Fabrice GREAU

- Claudine ROIRAND - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD

Absents / excusés : 3 conseillers

Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marina ROCHAIS

Chantal RELET donne pouvoir à Nadine KUNG

Fabien DELTEIL (excusé)

En application de l'article L2121-15 du C.G.C.T., Madame Myriam MARTINEAU est désignée secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2024

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- Information sur les décisions du Maire prises entre le 6 avril 2024 et le 17 mai 2024 :

DM_2024_18	09/04/2024	Bail	Bail professionnel à Mme Séverine LECUYER pour le local sis 11 place du marché Loyer mensuel : 130 € HT, charges non incluses Du 30/05/2024 au 29/05/2030
DM_2024_19	09/04/2024	Convention	Convention avec Vendée Eau pour les travaux de desserte en eau potable d'un nouveau poteau à incendie et le déplacement de l'existant Le Plessis Participation de la commune : 9 986,68 €
DM_2024_20	15/04/2024	Tarifs	Détermination des tarifs communaux pour les terrasses (occupation du domaine public) au 15 avril 2024 Madame le Maire précise qu'une erreur s'est glissée dans le Poiré Mag de juin : la redevance d'occupation du domaine public s'élève à 1 €/mois/m ² et non pas à 1 €/an/m ² .
DM_2024_21	18/04/2024	Bail	Avenant - bail commercial J2H (la crêperie du Moulin à Elise) – approvisionnement en farine (il n'y a plus d'obligation de prendre de la farine au moulin car le moulin n'en produit plus)
DM_2024_22	14/05/2024	Subvention	Demande de subvention auprès du SyDEV dans le cadre de la mise en place d'un système de pilotage de chauffage à l'Oasis Montant sollicité : 5 905 € (50% de 11 810,92 €)

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

DM_2024_23	29/04/2024	Subvention	Demande de subvention auprès du Département dans le cadre des « Amendes de police » afin de financer des aménagements de sécurité avec des liaisons douces, ici, plus particulièrement l'aménagement route de Palluau. Montant sollicité : 10 000 € pour un montant de travaux estimatif de 74 200 €
DM_2024_24	13/05/2024	Marché	Marché Travaux de restauration écologique du plan d'eau du Moulin à Elise sur le ruisseau du Ruth au Poiré-sur-Vie Attribué à : Groupement d'entreprises MERCERON TP / THOUZEAU Montant : 659 419,42 € (tranches ferme et optionnelle) La première réunion de préparation a eu lieu le vendredi 31 mai.

En préambule, Madame le Maire indique au conseil municipal que l'ordre du jour a été modifié. En effet, deux délibérations ont été retirées.

Elle laisse la parole à Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, adjointe à l'Urbanisme et à l'Habitat, qui en explique la raison : la convention de transfert des équipements communs avec Nexity pour la ZAC Le Jardin du Meunier et le CCCT seront soumis à la délibération du conseil municipal le 2 juillet car les services de la mairie ne disposent pas à ce jour de l'ensemble des éléments pour délibérer. Ils feront préalablement l'objet d'un point lors de la prochaine commission Aménagement – Infrastructure – Espace rural – Cadre de Vie.

Administration générale - Finances

DE-28052024-01 : Budget principal – Décision modificative n°1

2

Considérant les budgets primitifs 2024 approuvés par délibérations le 20 février 2024, Monsieur Philippe SEGUIN, adjoint aux Finances et Moyens généraux, présente au conseil municipal la décision modificative n°1 du budget principal.

Monsieur Philippe SEGUIN informe que l'ajustement proposé au budget principal concerne :

- l'affectation des frais d'acte de la MFR (1 270 €).

Il propose donc que le budget principal soit modifié comme suit :

Dépenses d'Investissement					
Chapitre/opération	Article	Fonction	Budget	DM n°1	TOTAL ligne budgétaire
21 – Acquisitions foncières	2111	01	702 136 €	- 1 270 €	700 866 €
126 – Val d'Elise	2151	845	30 864 €	1 270 €	32 134 €
TOTAL				0 €	

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 28 mai 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier le budget principal comme présenté ci-dessus,
- valide la décision modificative n°1 du budget principal.

DE-28052024-02 : Budget principal – Admission en non-valeur

Monsieur Philippe SEGUIN expose au conseil municipal qu'un montant de 1 603 € au budget principal est non

recouvré malgré les poursuites du Service de Gestion Comptable de Challans.

Il explique que les sommes irrécouvrables concernent :

- des droits de place au marché par deux entreprises qui ont déposé le bilan,
- un trop-versé auprès d'une entreprise qui a également déposé le bilan.

Malgré les démarches engagées, le recouvrement des sommes dues n'a pas abouti. Aussi, Monsieur Philippe SEGUIN propose d'abandonner ce recouvrement sur le budget principal.

Vu l'avis favorable de la commission spéciale Finances – Moyens généraux, le 28 mai 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prononce l'admission en non-valeur pour la somme de 1 603 € sur le budget principal,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande.

Scolaire – Périscolaire – Petite-Enfance – Enfance – Jeunesse – Familles - Parentalité

DE-28052024-03 :

Extension de la tarification sociale au restaurant scolaire

Madame Blandine DANIEAU, adjointe au Scolaire, Périscolaire, à l'Enfance et à la Jeunesse, rappelle au conseil municipal que l'Etat propose la mise en place de la Tarification Sociale « Cantine à 1 € », pour permettre aux enfants des familles à bas revenu de bénéficier d'un repas à 1 € dans les restaurants scolaires des écoles publiques de la commune.

Afin de compenser l'incidence de ce dispositif sur les finances communales, une subvention de 3 € est allouée par l'Etat aux collectivités pour chaque repas fourni aux enfants scolarisés dans les classes maternelles et élémentaires en fonction d'un Quotient Familial défini.

Le 17 mai 2023, après avoir délibéré, le conseil municipal avait instauré la mise en place de cette Tarification sociale pour les familles ayant un Quotient Familial inférieur ou égal à 900 €, à compter du 1er septembre 2023.

Après une année d'expérimentation et afin de permettre à davantage de familles de bénéficier de ce dispositif, Madame Blandine DANIEAU propose au conseil municipal :

- d'étendre la Tarification Sociale pour les familles ayant un Quotient Familial compris entre 901€ et 1 000€,
- de modifier la tarification des repas pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques communales en la fixant à 1 € pour les familles dont le Quotient Familial est compris entre 901 € et 1 000 €.

Madame Nadine KUNG, au nom des élus du groupe Le Poiré Autrement, se dit très satisfaite de cette extension au Quotient Familial inférieur ou égal à 1 000 €. En revanche, elle s'interroge toujours sur la grille de tarification pour les Quotients Familiaux supérieurs. En effet, au sortir des familles qui peuvent bénéficier de la tarification sociale à 1 €, elle considère qu'il y a un problème de progressivité.

Elle trouve qu'il y a une grande différence entre la tarification sociale à 1€ et le premier prix, non social, de 4.15 €. Elle aurait souhaité que le tarif soit moins élevé et qu'il y ait une plus grande amplitude ensuite pour les Quotients Familiaux plus élevés.

Madame le Maire rappelle que la contribution communale au coût des repas est déjà importante.

Elle rappelle également que la commune ne dispose d'aucune garantie quant à la pérennité du dispositif de tarification sociale à 1 €.

Il est convenu qu'à l'arrêt dudit dispositif, les tarifs précédents seraient réappliqués.

Elle ajoute que, budgétairement, davantage de progressivité dans l'application des tarifs de repas induirait

une perte financière encore plus importante à la charge de la commune qu'elle n'est pas en mesure d'assumer.

Monsieur Jean-Michel ARCHAMBAUD trouve que la différence de tarifs entre la tarification sociale et le premier prix de 4,15 € est considérable compte-tenu du peu de progressivité entre les premiers seuils de Quotients Familiaux.

Madame Marina ROCHAIS, adjointe à la Famille, à la Parentalité, à la Restauration municipale et au CME indique, dans cette optique, qu'une nouvelle tranche a été créée pour les familles dont le Quotient Familial est supérieur à 1 300.

Malgré cela, Monsieur Jean-Michel ARCHAMBAUD regrette le manque de progressivité et le fait que les foyers plus aisés ne contribuent pas davantage en payant plus cher le coût d'un repas.

Madame le Maire rappelle que cette question relève de l'approche de la politique sociale de la commune, à concilier avec la recherche d'un accès équilibré aux services apportés à la population.

Vu l'avis favorable de la commission Scolaire – Périscolaire – Petite-Enfance - Enfance – Jeunesse – Famille – Parentalité, le 6 mai 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 28 mai 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'étendre la Tarification Sociale pour les familles ayant un Quotient Familial compris entre 901€ et 1 000€,
- d'appliquer cette Tarification Sociale à compter du 1er septembre 2024 pour une durée illimitée,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

4

Aménagement – Infrastructures – Espace rural – Cadre de Vie

DE-28052024-04 :

Désignation d'un membre du conseil municipal pour délivrer les DIA

Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, adjointe à l'Urbanisme et à l'Habitat, explique au conseil municipal qu'aux termes des dispositions de l'article L.2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales "Dans le cas où les intérêts du Maire se trouvent en opposition avec ceux de la commune, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour représenter la commune, soit en justice, soit dans les contrats. ».

Elle ajoute qu'un notaire va déposer des déclarations d'intention d'aliéner pour le compte des consorts ROIRAND Robert, Denis, Anne-Sophie et Marc et pour celui de BRISSET Thomas et Maude, beau-fils et fille de Madame le Maire.

Dans ces conditions, conformément aux dispositions précitées, Madame le Maire étant personnellement intéressée, le conseil municipal est invité à procéder à la désignation de l'un de ses membres pour prendre les décisions sur ces demandes.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, Infrastructures, Espace rural et Cadre de Vie, le 23 mai 2024,

Hors présence de Madame le Maire qui ne prend pas part au débat et au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne Monsieur Joël RATTIER, conseiller délégué aux Bâtiments et aux Equipements Publics, pour prendre les décisions sur ces DIA.

Informations diverses

Intercommunalité :

Lundi 24 juin, à 18 h 30, salle des Fêtes de Bellevigny : Réunion annuelle de la Communauté de communes Vie et Boulogne sur le thème « La mobilité comme levier de transition »

Prochains conseils communautaires : Lundi 8 juillet – lundi 23 septembre

Au Poiré-sur-Vie :

Samedi 1^{er} juin : Poiré en Jeux – dans les équipements sportifs de la commune

- 10h à 12h30 : Animations dans les équipements sportifs municipaux proposées par les associations locales (voir programme en PJ de ce mail)
- 13h : Buffet au Complexe de l'Idonnière en présence des bénévoles et des élus municipaux,
- Dans la continuité du buffet : rencontres sportives conviviales au Complexe de l'Idonnière entre bénévoles et élus municipaux pour clôturer la journée (sous réserve d'un nombre de participants suffisants).

Vendredi 21 mai : Festi'Musique (et le 19 juin après-midi au Beignon-Basset)

Prochain conseil municipal : Mardi 2 juillet à 19 h

Fin de séance : 19 h 21

La secrétaire de séance
Myriam MARTINEAU



Le Maire
Sabine ROIRAND

